

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
22 janvier 2017

Hommage

Une minute de silence est observée en début de réunion à la mémoire de Gérard Pascal, actuellement conseiller municipal à Sembadel, ancien Maire de Sembadel et 1^{er} Président de la Communauté de Communes du Plateau de La Chaise Dieu.

Téléthon

Les résultats du Téléthon du secteur de La Chaise Dieu sont présentés. Un chèque de 10 244 Euros a été remis. Pour la participation de St Pal/ Berbezit 2 730 Euros ont été récoltés.

DETR 2017

Monsieur le maire rappelle la vaste opération de démolition de l'immeuble Wester et de l'équipement de l'espace ainsi dégagé : parking, fontaine, espace détente, aménagement touristique des rives de la Senouire.

Il s'agit maintenant d'assurer un accès convenable au parking créé et surtout de garantir la sécurité de l'entrée et la sortie des véhicules vers la Route Départementale RD 22.

Agglomération

Diverses informations sur l'organisation sont transmises : les conseils communautaires, le bureau, les indemnités, les compétences, les commissions, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui remplace la redevance (le délégué communal a voté contre), etc... De très nombreuses réunions sont organisées.

Référent communal

Pour la réglementation forestière sont désignés par le Conseil Municipal :

Référent titulaire : Alain Fouillit, Maire ;

Référents suppléants : Jean-Marc Roux et William Malfant, Conseillers Municipaux.

Trésorerie

La réorganisation des services de la Trésorerie de Craponne sur Arzon est présentée.

Déneigement

Point est fait sur la saison hivernale et le déneigement.

Sictom

Nous avons été amenés à constater des incidents à la plateforme du tri sélectif au village de Juillard. En effet lors des opérations de vidage des conteneurs, les supports et la clôture ont été accrochés et endommagés. Une opération de réparation s'avère indispensable.

De plus à l'aire de pique-nique entre le Bourg et Clersanges, la poubelle a un support bloquant pour assurer la sécurité, empêcher le vol et éviter la casse en cas de vent. Or la poubelle n'est pas raccrochée après vidage.

Ces deux points ont été signalés au Sictom.

Ecole de La Chaise Dieu

Après présentation de la demande de participation de la Commune de La Chaise Dieu pour l'école publique, le Conseil Municipal donne son accord. 5 élèves ont fréquenté cet établissement en 2016. Le Conseil Municipal s'est encore une fois étonné des certains montants transmis notamment le chauffage (18 610 Euros par an), le téléphone et internet, etc... Le montant des frais s'élève à 104 686 euros pour 81 élèves soit 1 292 euros par enfant. Le Conseil

Municipal donne son accord mais se pose de nombreuses questions : les frais sont-ils les mêmes dans toutes les écoles du plateau casadéen ? N'y aurait-il pas d'autres organisations possibles ?

Règlement Cimetière

Suite à plusieurs inhumations dans des concessions sans caveau, un problème est soulevé : peut-on laisser faire les travaux d'ouverture et de fermeture des sépultures par des moyens mécaniques ? Il est vrai que le passage d'un engin type mini pelle amène à constater, le jour des obsèques, des bouleversements sur le terrain et dans les allées. L'ensevelissement par ce même engin est-il assez respectueux du défunt et de sa famille ?

La réflexion est lancée.

Parc Livradois Forez

La commune installera un panneau « Commune du Parc ». Seule l'installation de cette signalisation est à la charge des communes.

Syndicat des Eaux du Brivadois

L'adhésion de la Commune de Taillac est acceptée.

Panneaux des villages

Paul Devidal sera chargé de lister les panneaux à remplacer.